

un jour où l'on célèbre une fête transférée à perpétuité, dans une église où l'on fait les exercices de l'Immaculée-Conception. Les religieux qui suivent un ordo différent de l'ordo provincial, auront aussi à s'écarter de ce tableau en certains jours.

2o Cette messe votive peut être chantée ou simplement lue. C'est pour cette raison qu'il est plus juste de la désigner par l'expression « messe principale » au lieu de messe chantée ou solennelle.

3o Elle doit céder le pas à celles de nos solennités qui sont plus privilégiées, comme celles de 1e classe. De là la distinction qu'on remarquera les dimanches où l'on fait la solennité de S. Joseph, de la fête-Dieu et, dans le diocèse de Sherbrooke, de S. Michel. Par contre, la messe votive serait célébrée à la place de la solennité de S. Michel, en-dehors du diocèse de Sherbrooke, si la messe du jour qui est une fête de la Ste Vierge ne devait être substituée par l'indult à la messe votive.

4o Il faut une union entre les exercices et la messe votive ou l'addition de l'oraison de l'Immaculée-Conception. Il n'est donc pas permis de faire les premiers, par exemple le huit du mois, et de dire la messe votive le dimanche suivant, ou vice versa. L'indult cependant n'exige pas, comme celui de la messe du premier vendredi du mois, que les exercices soient unis à la messe, il suffit qu'ils aient lieu le même jour et dans la même église ou chapelle.

5o Ceux qui ont des changements à faire au tableau suivant, à cause d'offices différents, observeront que la mémoire de l'Immaculée-Conception est mise au rang de la mémoire d'un double simplifié, à la messe basse et s'y dit *sub altera conclusione*, tandis qu'elle doit être unie *sub eadem conclusione* à la messe chantée de 1e classe qui empêche la messe votive de l'Immaculée-Conception.

6o Enfin pour abrégé la rédaction de ce tableau on a employé deux expressions inusitées mais suffisamment claires « d'oraison distincte » et « d'oraison unie », au lieu et place des expressions ordinaires « oraison sous une conclusion distincte » et « oraison unie sous une seule conclusion avec celle de la messe ».